

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 23 janvier 2018

## INFO PRESSE

-----

Face au fléau de la délinquance et à ses chiffres alarmants, la Nouvelle-Calédonie se dote pour **la toute première fois d'un Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance**. Ce programme est global : il implique tous les secteurs, tous les services et toutes les collectivités (provinces et communes), chacun dans leur domaine de compétences.

Le PTSPD, fruit de la concertation entre tous les acteurs se décline en **138 actions**, parmi lesquelles :

### Une gouvernance structurée

- **Création du Conseil Territorial** : organe de concentration de tous les acteurs, il est chargé de faire le bilan de la mise en œuvre du plan. LE CTPD est co-présidé par le Haut-Commissaire et le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- **Création du Conseil restreint** : organe opérationnel regroupant les coordonnateurs désignés à tous les niveaux (Etat, gouvernement, Sénat, aires coutumières, provinces, communes) qui se réunira tous les mois sur des thématiques identifiées.

### Changer les mentalités

- **Lancement du site internet jeunesse.nc** : le site pour les jeunes par des jeunes. Son contenu sera adapté au public : vidéos, clips, témoignages d'ambassadeurs, offres d'emploi... Une page Facebook sera aussi créée.
- **Feux de brousse : sanctions réparatrices et immédiates** : les jeunes impliqués dans des départs de feux devront participer à des opérations de reboisement.

### Lutte contre les violences faites aux femmes

- **Le Téléphone Grave Danger** : Téléphone géolocalisé délivré aux personnes en situation de grand danger. Avec cet appareil, la victime pourra alerter les forces de l'ordre qui se rendront sur place rapidement. La géolocalisation permettra également la recherche de personnes disparues (fugue, sauvetage en mer ou en montagne, localisation aéronef ou navire en danger...)
- **Réalisation de l'enquête nationale VIRAGES** : cette étude permettra de faire un état des lieux précis et de connaître les chiffres liés aux violences intrafamiliales en Nouvelle-Calédonie

- Diversification des lieux d'accueil et d'hébergement des femmes et enfants victimes

### **Lutte contre les addictions**

- **Contrôle et sanctions renforcés en cas de vente d'alcool aux mineurs** : fermeture administrative pouvant aller jusqu'à 3 mois + une amende de 894 000F.
- **Interdiction de la publicité liée à l'alcool** : fin de toute propagande de boissons alcoolisées dans les médias.

### **Renfort de l'État**

- **Installation d'une brigade motorisée et d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile à Koné** : des mesures confirmées par la lettre du Premier Ministre le 3 janvier dernier.
- **Police de la sécurité du quotidien sur le Grand Nouméa** au premier trimestre 2018 : portée au plan national par les députés Philippe Gomès et Philippe Dunoyer, elle permettra de resserrer les liens entre les forces de l'ordre et les Calédoniens.

### **L'accompagnement de la jeunesse**

- **Création d'une nouvelle unité du RSMA à NANDAI** : 80 places supplémentaires pour les jeunes Calédoniens qui souhaitent apprendre un métier dans le cadre des valeurs militaires.
- **Recrutement d'éducateurs sportifs : Politique incitative en lien avec toutes les collectivités.** En contact direct avec les jeunes, ils auront pour mission de transmettre les valeurs du sport et de déceler le potentiel chez des jeunes sportifs.

\* \*

\*